

Sainte-Luce-sur Loire, le 11 mars 2026

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL  
Maire de JOUE SUR ERDRE  
87 Rue du Bocage

44440 JOUE-SUR-ERDRE

Vos références : affaire suivie par Monsieur SAUTEJEAU  
Nos références : CMAR/DT44/DRET/PhL  
Courriel : [plamour@cma-paysdelaloire.fr](mailto:plamour@cma-paysdelaloire.fr)

Objet : Révision allégée n°2 du PLU de Joué-sur-Erdre - Avis de la CMA

REÇU LE  
01 AVR. 2026  
Mairie de Joué-sur Erdre

Monsieur le Maire,

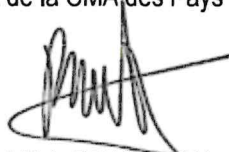
Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur le projet faisant objet de la révision allégée n°2 du PLU de votre commune.

La modification envisagée a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'installations légères et réversibles sur un terrain naturel dédié à une activité d'accrobranche déjà installée et d'envisager à terme le développement de multiples parcours.

Les éléments de dossier en notre possession n'appelant pas d'observations particulières, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de révision allégée présentée.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental – Loire-Atlantique,  
Vice-Président de la CMA des Pays de la Loire,



Frédéric BRANGEON

